Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 5 mai à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 29 avril 2022, étaient présents :

Madame Géraldine JEROME – Madame Annick CAUSEL – Madame Cécile DUPAS – Madame Laurence PAPONNET – Madame Céline BAUSSAY - Monsieur Denis GUYNOUARD – Monsieur Jean-Louis JONQUET – Monsieur Jean-Luc TESSIER - Monsieur Jean BARDEAU - Monsieur Patrick BOUYER - Monsieur Cédric REGEON, formant la majorité des membres en exercice.

Madame Cécile DUPAS a été désignée secrétaire de séance.

1 - Vente terrains LISEA

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la SEGAT, société mandatée par LISEA (concessionnaire de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique) Cette société est chargée de l'ensemble des opérations foncières nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

Ainsi, suite aux opérations de délimitation du Domaine Public Ferroviaire concédé, la société LISEA, remet en vente les immeubles excédentaires reconnus inutiles à l'exploitation et à la maintenance de la ligne LGV SEA.

Pour la commune de Xambes, 9 parcelles d'une superficie totale de 5 639 mètres carrés sont à vendre moyennant 900 euros. Ces parcelles se situent le long de la LGV et ne présentent aucun intérêt pour la commune et seulement des charges supplémentaires pour l'entretien de ces dernières.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition d'acquisition.

POUR: 11 - CONTRE: 00 - ABSTENTION: 00

2 - Valorisation « Art Roman » Avenant à la convention

Madame la Maire donne lecture de l'avenant n°1: « La Communauté de Communes mène des projets relatifs à la valorisation du patrimoine roman. Cette démarche a notamment pour but de valoriser la destination touristique ruffécoise. Bon nombre d'actions réalisées dans ce cadre sont intéressantes pour les communes qui en bénéficient.

L'engagement des communes dans les projets communautaires est gage de bonne implication et par conséquent de réussite.

C'est pourquoi, le conseil communautaire de la communauté de communes a envisagé la participation financière de chaque commune « bénéficiaire » du programme de valorisation du patrimoine roman et néolithique.

Les communes concernées doivent ainsi verser à la Communauté de Communes une participation financière, ayant valeur d'engagement et d'investissement, sur les actions de valorisation (création de supports de communication et programmation d'animations), à savoir :

- Application numérique pour smartphone,
- Panneaux de signalétique,

- Livret collector et fiches par monument,
- Programme d'animations,
- Exposition.

Le conseil communautaire a défini les tarifs comme suit :

- Une seule participation par commune (même dans le cas de plusieurs monuments concernés)
- 100 € lors de la mise en ligne de l'application numérique pour smartphone pour les communes concernées.
- 50 € pour les communes bénéficiaires d'une ou des actions de valorisation du patrimoine roman et néolithique »

Ainsi, Madame la Maire demande au conseil de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le contenu de l'avenant n°1, avec une participation financière de 50 euros par an,
- autorise Madame la Maire à signer cet avenant.

POUR: 11 - CONTRE: 00 - ABSTENTION: 00

4 – Marché du 6 mai

Madame BAUSSAY fait le point sur le prochain marché de producteurs organisé par la commune de Xambes. A ce jour 14 stands sont attendus plus la buvette qui sera tenue par le CENTUM BENE.

Monsieur TESSIER, assureur de la commune par la Mutuelle de Poitiers, offre la cotisation relative à l'assurance de ce marché.

Madame la Maire a envoyé des invitations à toutes les communes via la Communauté de Communes Cœur de Charente; l'annonce du marché a aussi été faite sur tableau numérique de la mairie de Villognon et une publication dans la Charente Libre.

5 - Cérémonie du 8 mai et repas des anciens

Madame la Maire fait un rappel sur le déroulé de la journée de ce 8 mai.

6 – Aménagement du bourg

Madame la Maire, en préambule de la présentation du projet d'aménagement du bourg, donne lecture du courrier recu le 16 avril de Madame PAPONNET Laurence.

Puis Madame la Maire lit le courrier qu'elle a adressé en réponse à Madame PAPONNET.

Madame PAPONNET, suite à ces lectures, confirme qu'elle n'a jamais entendu parler de découpage en tranche de ce projet, sinon, elle n'aurait pas attendu un an et demi avant de se manifester.

Madame la Maire, après ce préambule, détaille le projet d'aménagement du bourg, tranche par tranche, en s'appuyant sur le plan diffusé par vidéo projecteur.

Monsieur TESSIER fait le compte rendu de la réunion du Pays du Ruffécois où compte de gestion, compte administratif et budget primitif ont été votés. Un projet de répertorisation des marres va être initié et par la suite, leurs mises en valeur.

Monsieur TESSIER a participé à la réunion du SMVOS, syndicat gérant le gymnase du collège de St Amant de Boixe où là aussi, divers documents budgétaires ont été votés et où le temps de travail du gardien a été réorganisé.

Enfin Monsieur TESSIER présente des subventions accordées dans le cadre du GAL (Groupe d'Action Local) au sein du programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) avec notamment une subvention de 20 000 euros pour un bar communal qui a été voté. Une discussion s'engage entre les conseillers: pourquoi le bar de Xambes n'a pas pu en bénéficier? Monsieur TESSIER répond qu'il ignorait qu'un bar était éligible à un financement par cet organisme.

La prochaine réunion du conseil est arrêtée au jeudi 2 juin - 20 heures 30.

Séance levée à 23 heures 21 minutes

La Maire

Géraldine JEROME

Les Membres du Conseil Municipal

La Secrétaire Cécile DUPAS

7 – Date de la réunion de la Commission de Contrôle des Impôts Directs

Madame la Maire, ainsi que les conseillers membres de la Commission de Contrôle des Impôts Directs, décident de fixer la réunion au lundi 13 juin prochain à 18 heures 30 à la salle des fêtes de Xambes.

8 – Planning des permanences au bureau de vote pour les élections législatives de juin

Madame la Maire demande aux conseillers de se positionner pour la tenue du bureau de vote des élections législatives des 12 et 19 juin prochains.

9 – Ouestions diverses

Madame la Maire informe le conseil que Monsieur et Madame MARTINEZ, nouvellement installés au 41, rue principale, proposent avec leurs musiciens, de donner un concert à Xambes entre le 6 et le 12 août prochain, seul créneau disponible car ils participent à des festivals tout l'été.

La date du 6 août est retenue pour un concert à Xambes.

Le 17 mai prochain, le tirage pour les jurés d'assises aura lieu à Vars. Madame CAUSEL propose de s'y rendre.

Monsieur JONQUET informe le conseil que le samedi 5 novembre prochain, l'Académie de l'Angoumois, tiendra une conférence à Xambes où l'histoire du puits des miracles sera mise en lumière ainsi que d'autres thèmes. Cette manifestation sera ouverte à tout le monde avec gratuité pour les Xambois.

Madame CAUSEL demande où en est la vente des terrains situés derrière la bascule....Madame la Maire l'informe qu'elle est toujours dans l'attente du courrier du demandeur.

Madame CAUSEL fait part de la préoccupation d'administrés s'inquiétant de l'arrêt des tournées de vente de pain. Madame DUPAS, gérante du CENTUM BENE, va se rapprocher des boulangeries de St Amant de Boixe et de Montignac afin de connaître les modalités de la tenue d'un dépôt de pain au sein de son établissement.

Madame CAUSEL communique le message de Madame GRUET qui est très satisfaite de l'ouverture du bar ainsi que du fleurissement des rues de Xambes.

Madame la Maire informe le conseil que le Jury des Villes et Villages Fleuris sera à Xambes le 24 août prochain.

Monsieur TESSIER a le plaisir d'informer l'assemblée qu'il est devenu administrateur auprès de la Fédération de chasse de la Charente et fait un descriptif des actions environnementales menées par la fédération.